

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel
Cellule des affaires institutionnelles

DÉLIBÉRATION N°CA_220520-03

Séance du 20 avril 2022

POINT 6-1 – Élections professionnelles décembre 2022 : Création du comité social d'administration de Nantes Université (pour approbation)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'éducation,
- VU loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L251-1 et suivants,
- VU le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,
- VU les statuts de Nantes Université,
- VU les avis du CHSCT du 9 mai 2022 et des CTE du 10 et 19 mai 2022,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 37

Nombre de votants : 31

Par :

Voix pour : 23

Voix contre : 7

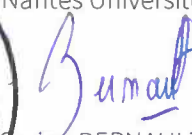
Abstentions : 1

Article n°1 : Approbation

Le conseil d'administration approuve la création du comité social d'administration de Nantes Université (CSA) et de sa formation spécialisée.

Article n°2 : Publication et exécution

La directrice générale des services est chargée, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de l'établissement public expérimental et transmise au recteur.

À Nantes, le 20 mai 2022,
La Présidente de Nantes Université,

Carine BERNALTY.



Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités, le : **20 MAI 2022**
Publié le : **20 MAI 2022**